

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
27 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois décembre à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**3 Décembre 2024**

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Delphine Besson, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel, Catherine Letellier,

En exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoir : 2

Excusés : Sylvestre Gout, Anne-Claire Poignard,

Votants : 23

Absents : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Thierry L'huillier,

Date d'affichage

Pouvoirs :

Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Laurent Weinreich  
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Sandrine Boire

Corentin RIOU est désigné secrétaire de séance.

DEL2024\_12\_12

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU le budget primitif de la commune de Pont-l'Évêque,

VU l'avis favorable la commission des finances du 3 décembre 2024

**CONSIDERANT** que la M57 prévoit l'amortissement au prorata temporis des acquisitions de l'année,

**CONSIDERANT** qu'à la date de vote du budget primitif 2024, la prévision des crédits d'amortissement pour les acquisitions 2024 était impossible,

**CONSIDERANT** que dans la nomenclature M14 les œuvres et objets d'arts étaient imputés au 2161. Lors du passage à la M57 ils ont été intégrés au 21612 (Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées) alors qu'ils auraient dû être intégrés au 21621 (Biens historiques et culturels mobiliers sous-jacents),

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour :

- Inscrire les amortissements des acquisitions de l'année 2024
- Inscrire les crédits nécessaires afin de réaliser la correction de l'imputation comptable des œuvres et objets d'arts.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- VALIDE la décision modificative suivante :

Investissement Recettes	Montant	Investissement Dépenses	Montant
<b>040 – Opérations d’ordre - amortissements</b>	<b>37 970 €</b>	<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	<b>77 810 €</b>
28031 – Frais études	600 €	21621 - Biens sous-jacents	77 810 €
280422 – Subv équipement droit privé	20 €	<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>37 970 €</b>
281321 – Immeubles de rapport	250 €	2152 – Installation de voirie	37 970 €
28152 – installations de voirie	8 800 €		
281532 – Réseaux d’assainissement	10 €		
281534 – Réseaux d’électrification	70€		
281568 – Matériel, outillage incendie	120 €		
2815731 – Matériel roulant	700 €		
28158 – Autres installations	17 500 €		
281838 – Autre matériel informatique	3 200 €		
281848 – Autre matériel de bureau et mobilier	1 700 €		
28188 – Autres	5 000 €		
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	<b>77 810 €</b>		
21612 – Dépenses ultérieures immobilisées	77 810 €		
<b>Total Investissement Recettes</b>	<b>115 780 €</b>	<b>Total Investissement Dépenses</b>	<b>115 780 €</b>

Fonctionnement Recettes	Montant	Fonctionnement Dépenses	Montant
		<b>042 – Opérations d’ordre</b>	<b>37 970 €</b>
	€	6811 – Dotations amortissements	37 970 €
		<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>-37 970 €</b>
		65888 – Autres	-37 970 €
<b>Total Fonctionnement Recettes</b>	€	<b>Total Fonctionnement Dépenses</b>	<b>0 €</b>

La décision modificative s'équilibre à 0 € en exploitation, et 115 780 € en investissement.

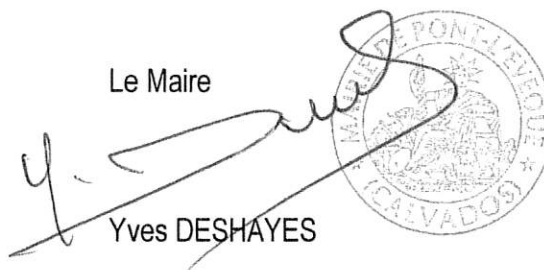
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES



